

Trame d'accompagnement

Un projet institutionnel, associatif ou d'établissement

Le sens actuel d'un projet pour un opérateur

La question du projet a pris une ampleur toute singulière dans nos sociétés développées et leurs divers domaines d'activité, et par conséquent dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale. Le projet s'affirme comme un concept incontournable pour une raison majeure : la rapidité des changements sociaux, culturels, technologiques et économiques, nécessite, d'une part, de faire preuve d'une anticipation, d'une réactivité et d'une adaptation considérables, et interroge, d'autre part, les identités, le sens et les valeurs de toutes formes sociales.

Auprès de son environnement, et plus spécialement de ses commanditaires, le projet constitue par excellence une « déclaration d'utilité sociale », répondant à deux questions fondamentales : à quels besoins de populations l'établissement se propose-t-il de fournir des réponses ? Quel processus met-il en oeuvre pour y parvenir ?

Auprès de ses personnels, il représente une partition commune, destinée à conférer un sens commun, une communauté de destin et un modèle de coopération.

Plus prosaïquement, le projet s'affirme aujourd'hui comme un document exigible permettant de bonnes lisibilité et traçabilité de l'utilité sociale de l'établissement considéré, de son offre de services, mais aussi de son mode de fonctionnement et de son coût, ainsi que de ses engagements éthiques et qualitatifs.

Ce projet est valable pour une durée maximale de cinq ans. il a été élaboré avec la participation d'un comité de pilotage composé des cadres de l'établissement et de professionnels de divers champs de compétence. Il a été soumis aux instances habilitées (Conseil de la Vie Sociale et du Comité d'Entreprise) et validé par le Conseil d'administration de l'APAEI.

Sommaire du projet opérationnel

Partie 1. Le positionnement de l'institution

- 1.1. Les bénéficiaires
- 1.2. L'utilité sociale d'un nouveau dispositif
 - 1.2.1. Une nouvelle organisation des services centrée sur la personne accueillie
 - 1.2.2. Les services opérationnels et les prestations délivrées
 - 1.2.3. Les services supports
 - 1.2.4. La période de fonctionnement
- 1.3. L'environnement
 - 1.3.1. Le cadre légal et administratif
 - 1.3.2. Les partenaires

Partie 2. La méthodologie d'action

- 2.1. L'information et la communication auprès des bénéficiaires
- 2.2. La procédure d'accueil
- 2.3. La contractualisation
- 2.4. La personnalisation des prestations
- 2.5. La participation du bénéficiaire et de ses représentants légaux
- 2.6. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance
- 2.7. L'évaluation de la qualité des services rendus

Partie 3. L'organisation du dispositif

- 3.1. La configuration du dispositif
- 3.2. Les ressources matérielles
 - 3.2.1. Les sites et les locaux
 - 3.2.2. Les équipements
 - 3.2.3. Le matériel
- 3.3. Les ressources humaines
 - 3.3.1. L'organigramme et la distribution des fonctions
 - 3.3.2. La gestion des personnels
- 3.4. L'organisation de l'activité
- 3.5. Le système d'information et les réunions

Partie 4. La prospective et les perspectives du dispositif

- 4.1. Les instances de prospective et de veille stratégiques
- 4.2. Les perspectives d'évolution et leur feuille de route